

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00092
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : CR des décisions prises par le maire), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(s)(e)(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 septembre 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 16 septembre 2021

VIA DOTELEC - Demais

068-200052603-20210913-D20210009210-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00093
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : CR des décisions prises par le Maire), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(s)(e)(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 septembre 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 25	ABSTENTIONS : 2 (M. Jean Yves BRIGNON, Mme Magali GILBERT)	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 16 septembre 2021

VIA DOTELEC - Demais

068-200052603-20210913-D20210009310-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00094
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL quitte la séance au point : CR des décisions prises par le maire et donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excusé(e)(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 septembre 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES
DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 : Marchés publics

Acquisition, livraison, montage et installation de tables pour la salle du conseil municipal :

Lot	Intitulé	Société retenue	Montant € H.T.
Lot unique	Acquisition, livraison, montage et installation de tables pour la salle du conseil municipal	BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE	12 868,70

RECU EN PREFECTURE

Le 16 septembre 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20210913-D20210009410-DE

Service de Transport Scolaire – Desserte des établissements scolaires maternelle et primaire de Kaysersberg Vignoble :

Lots	Intitulé	Société retenue	Montant € H.T./an	Montant € H.T. pour 3 ans
Lot 1 : Circuit du matin, ramassage Kaysersberg	Service de Transport Scolaire – Desserte des établissements scolaires maternelle et primaire de Kaysersberg Vignoble	Autocars ROYER	11 750, 20	35 250,60
Lot n°2 : Transport Kientzheim -> Sigolsheim -> Kaysersberg – Pause méridienne	Service de Transport Scolaire – Desserte des établissements scolaires maternelle et primaire de Kaysersberg Vignoble	Autocars ROYER	17 539,20	52 617,60
Lot n°3 : Transport Kientzheim -> Sigolsheim -> Kaysersberg - Soir	Service de Transport Scolaire – Desserte des établissements scolaires maternelle et primaire de Kaysersberg Vignoble	Autocars ROYER	11 750, 20	35 250,60
TOTAL			41 039,60	123 118,80

Passerelle piétonne franchissant la Weiss dans le prolongement de la rue des Acacias – remplacement du tablier :

Lot	Intitulé	Société retenue	Montant € H.T.
Lot unique	Passerelle piétonne franchissant la Weiss dans le prolongement de la rue des Acacias – remplacement du tablier.	Entreprise Arkedia	93 997,14

Alinéa 5 – Louage de choses

03/08/2021 : Bail de garage dans l'enceinte de la brigade de gendarmerie à 30,91 €/mois

19/08/2021 : Bail de garage parc de la médiathèque à 80,00 €/mois

Alinéa 6 – Assurance - Indemnité de sinistre

22/07/2021 : remboursement des honoraires d'avocat de 912 € dans le cadre du contrat protection juridique dans l'affaire : Association Sainte Richarde/Commune

06/08/2021 : remboursement de 293,81 € suite à bris de glace sur véhicule

31/08/2021 : remboursement de 246,25 € suite à bris de glace sur véhicule

Alinéa 9

Don d'un tableau (huile sur toile) de l'artiste peintre G. KLEIN, représentant une vue du pont fortifié de KAYSERSBERG. Le généreux donateur a souhaité rester anonyme.

Alinéa 11 – Rémunération honoraires avocat

Les honoraires versés au Cabinet PEYRICAL et SABATIER dans l'affaire qui oppose Mme PARIAT à la Ville sont fixés à 190.€ ht/heure.

Alinéa 16 – défense de la commune dans les actions en justice

Affaire PARIAT concernant un dossier d'urbanisme

Alinéa 26 - attribution de subventions :

FINAN-CEUR	Dispositif	Objet/ projet	Montant subventionnable € HT	Montant € HT	%
ETAT	DSIL 2021 Rénovation énergétique	Rénovation énergétique du groupe scolaire Geiler à Kaysersberg	650 000,00	195 000,00	30

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00095
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M.
Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH,
M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M.
Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne
pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL quitte la séance au point CR des décisions prises par le maire et donne pouvoir à M.
Hubert BECKER Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 septembre 2021

**CENTRE SCHWEITZER - PARTICIPATION DE KBV AU CONTRAT DE REBOND
CULTUREL DE LA CEA : CRÉATION ARTISTIQUE D'UNE PIÈCE SUR LA PAIX POUR
RENDRE HOMMAGE AU PRIX NOBEL DE LA PAIX ALSACIEN, ALBERT SCHWEITZER**

Afin d'accompagner la résilience de la société alsacienne après la crise sanitaire, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté un Plan Alsacien de Rebond, Solidaire et Durable.

Le volet culturel de ce dernier vise à conforter la relance économique des opérateurs culturels en soutenant les artistes et compagnies alsaciennes privées de débouchés du fait de la crise sanitaire, à favoriser le retour des publics à la réouverture des lieux culturels et à stimuler la vie culturelle des territoires alsaciens, en créant des dynamiques culturelles locales.

Concrètement, le contrat de rebond culturel permet de cofinancer un projet fédérateur d'événement culturel ponctuel d'envergure ou de résidence artistique annuelle porté par une collectivité locale. Le financement peut atteindre 80% des sommes engagées.

Dans ce contexte, il vous est proposé de monter un dossier pour bénéficier du contrat de rebond culturel autour de la réouverture du centre Schweitzer.

En effet, l'ouverture du Centre Schweitzer est prévue pour le second semestre 2022. Dans cette perspective, il conviendra de promouvoir le Centre Schweitzer et les thèmes qu'il met en avant, tout cela dans une logique de réappropriation de l'œuvre d'Albert Schweitzer et de participation active des habitants.

Cet événement sera avant tout un projet du territoire qui associe l'ensemble des acteurs concernés. De plus, ce projet vise à capitaliser les ressources locales, venant aussi bien de la municipalité, des associations, voire des initiatives individuelles, que des professionnels, et tous jouant un rôle majeur dans cet événement et dans ce projet culturel du territoire.

RECU EN PRÉFECTURE

Le 10 septembre 2021

VIA DOTÉLEC - Dematis

068-200052603-20210913-D20210009510-DE

En effet, le Centre Schweitzer répond à des nécessités multiples et à des objectifs variés. Un tel équipement culturel ne doit pas se contenter de gérer l'existant. Il doit s'interroger sur sa vocation, l'évolution de ses collections et de ses publics, son rôle dans la cité, sa place sur la scène locale, nationale et internationale.

Cet espace renouvelé devra être un lieu que les habitants s'approprient :

- en développant leur connaissance d'Albert Schweitzer et de son œuvre pour la paix ;
- en disposant d'une offre culturelle nouvelle : expositions temporaires, ateliers, événements, conférences, séminaires... ;
- en s'appropriant une image renouvelée de son histoire et de ses valeurs qu'il nous a laissées.

L'impact médiatique devra servir de vitrine à l'équipement et à ce qu'il représente.

Les modalités pratiques : Faire appel à une compagnie confirmée accueillie en résidence

En partenariat avec la Ville de Kaysersberg Vignoble, la Compagnie Mémoires Vives, compagnie confirmée de la région, souhaiterait proposer une création pluridisciplinaire partagée qui impliquera les habitants du territoire et les artistes amateurs (trices) des environs, dans la construction d'une pièce de théâtre qui rendra hommage à Albert Schweitzer et à son combat pour la paix.

Différents publics – artistes en devenir, habitants de tous âges, élèves, acteurs associatifs du territoire – contribueraient à la création d'un spectacle vivant traitant de la question de la paix, permettant ainsi d'ancrer le projet de création artistique dédié au Centre Schweitzer sur le territoire

L'accueil de la compagnie en résidence (sur un temps long permettant de construire le spectacle) traduira ainsi la volonté de la commune de soutenir plusieurs langages artistiques, avec une compagnie confirmée de la région.

Le choix de cette compagnie illustre le projet culturel et artistique du Centre Schweitzer, tout en participant à sa concrétisation. Cela rend également plus lisibles, aux yeux des financeurs et des publics, les axes du projet.

En amont de la diffusion du spectacle, les temps de rencontre durant la résidence permettront à l'équipe artistique d'aller à la rencontre des habitants afin d'instaurer un rapport de confiance entre les artistes, le lieu et les habitants de Kaysersberg Vignoble.

Budget et plan de financement

La résidence durerait 1 an de l'automne 2021 à l'ouverture du centre Schweitzer en 2022, le temps de construire le spectacle avec les acteurs locaux.

BUDGET PREVISIONNEL (TTC)

1) Programmation 2021	
Administration/production	930 €
Interventions artistiques	3 250 €
Déplacements - frais de missions - mises à disposition	820 €
TOTAL	5 000 €

2) Programmation 2022	
Administration/production	2 600 €
Interventions artistiques	11 350 €
Techniciens	8 470 €
Déplacements – hébergement - frais de missions -	3 720 €
Costumes/accessoires/décors	5 000 €
Locations diverses:	3 000 €
Prestations artistiques et techniques	5 000 €
Divers	1 860 €
TOTAL	39 140 €

TOTAL GENERAL	46 000 €
----------------------	-----------------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
1) Programmation 2021	5 000 €	CEA (80%)	36 800 €
2) programmation 2022	41 000 €	Ville de KBV (20%)	9 200 €
TOTAL	46 000 €	TOTAL	46 000 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2016/05-098 approuvant le projet de création de l'espace Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020.00053 approuvant l'adhésion du futur espace Musée Albert Schweitzer à l'Association des Sites touristiques d'Alsace (STA);

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020.00068 approuvant la conception d'une stratégie de marque pour le futur espace musée Albert Schweitzer ;

VU la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un contrat de rebond culturel permettant de cofinancer un projet fédérateur d'événement culturel ponctuel d'envergure ou de résidence artistique annuelle porté par une collectivité locale.

CONSIDERANT qu'il convient de promouvoir le Centre Schweitzer et les thèmes qu'il met en avant, tout cela dans une logique de réappropriation de l'œuvre d'Albert Schweitzer et de participation active des habitants du territoire.

CONSIDERANT que pour atteindre cet objectif de promotion il est essentiel de proposer une création partagée qui impliquera les habitants du territoire et les artistes amateurs(trices) des environs, dans la construction d'une pièce de théâtre, en hommage à Albert Schweitzer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la participation de la Ville de Kaysersberg Vignoble au contrat de rebond culturel de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la création, en collaboration avec la compagnie Mémoires Vives, d'une pièce sur la Paix pour rendre hommage au prix Nobel de la Paix alsacien, Albert Schweitzer

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ce projet

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la collectivité européenne d'Alsace pour obtenir son soutien financier au titre du Contrat de rebond culturel.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 22	Dont procurations : 6
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00096
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
 BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Philippe TEMPE, M.
 Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH,
 M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M.
 Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne
 pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL quitte la séance au point : CR des décisions prises par le maire et donne pouvoir à
 M. Hubert BECKER Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 septembre 2021

**ADHÉSION DE LA VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE AU DISPOSITIF «COMMUNE
NATURE»**

Depuis 2009, la Ville de Kaysersberg Vignoble s'est engagée dans une politique « zéro pesticide ».
 L'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de la loi Labbé modifiée sur la transition énergétique pour la croissance verte est venue apporter un cadre juridique à cette évolution des pratiques, en confortant la Ville de Kaysersberg Vignoble dans la décision qui avait été la sienne huit ans plus tôt.

Aujourd'hui, la Région Grand Est souhaite mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant ainsi à la préservation des ressources en eau. Cette mise à l'honneur se traduit par le décernement de la distinction « Commune Nature », qui vient honorer les collectivités qui, en zones non agricoles, ont entrepris une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine.

Sont éligibles les acteurs des zones non agricoles signataires de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux ou les collectivités engagées dans une démarche zéro pesticide avec les Agences de l'eau, qui devront signer ladite charte.

Pour la Ville de Kaysersberg Vignoble la signature de cette charte est ainsi l'occasion de réaffirmer son engagement fort dans la politique « zéro pesticide », et de marquer ainsi son attachement à la préservation de l'environnement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

ENTENDU les explications du rapporteur,
 VU le projet de charte d'entretien et de gestion des espaces communaux dite démarche « zéro pesticide », élaboré par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Kaysersberg Vignoble de réaffirmer son attachement à la préservation de l'environnement, en s'inscrivant dans l'opération « Commune Nature »

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet de charte d'entretien et de gestion des espaces communaux dite démarche « zéro pesticide », s'inscrivant dans l'opération « Commune Nature »
AUTORISE le Maire à signer cette charte, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 22	Dont procurations : 6
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

 Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

RECU EN PRÉSENCE DE VOUS. Merci de bien vouloir en délibérer.
 Le 16 septembre 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 068-200052603-20210913-D20210009610-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00097
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL quitte la séance au point : CR des décisions prises par le maire et donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)(s) excuse(s) :
Absent(e)(s) : Mme Zahia GHEDDAR
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 07 septembre 2021

MOTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES

L'Etat a validé le nouveau Contrat d'Objectifs et de Performances entre l'Etat et l'ONF pour les prochaines années.

Dans ce contrat, le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

De plus, il prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

La Fédération des Communes forestières (FNCOFOR), ainsi que toutes les associations régionales et départementales des Communes forestières s'opposent à ce contrat. La FNCOFOR sollicite les communes adhérentes pour qu'elles soutiennent la motion manifestant cette opposition.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la motion prise par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Communes forestières le 24 juin 2021

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

RECU EN PREFECTURE
Le 16 septembre 2021
VIA DOTÉLEC - Demain
008-200052603-20216913-D-2021-05-10-10-10

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

SOUTIENT la motion prise par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Communes forestières le 24 juin 2021 et en conséquence

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

CHARGE le Maire ou son représentant de la communication de la présente motion aux autorités compétentes.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 22	Dont procurations : 6
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

 Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 6
Excuses : 0
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00098
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Agnès DENTZ donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL quitte la séance au point : CR des décisions prises par le maire et donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Albino DA SILVA
Absent(e)s/excuse(s) :
Absent(e)s : Mme Zahia GHEDDAR
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 07 septembre 2021

**MAINLEVÉE D'INSCRIPTIONS AU LIVRE FONCIER RESTREIGNANT LE DROIT DE
DISPOSER POUR UN TERRAIN RUE DES HÊTRES À KAYSERSBERG**

Mme Martine SCHWARTZ, Maire de Kaysersberg Vignoble, expose que la commune est sollicitée par le notaire en charge de la vente d'un terrain 9 rue des Hêtres (lieu-dit Kaysersberg) compte tenu de l'inscription au livre foncier depuis le 30/01/1964 au bénéfice de la commune de restrictions au droit de disposer découlant du droit de réméré d'une part et du droit de préemption d'autre part.
Il s'agissait à l'époque de permettre à la commune d'être prioritaire sur un rachat éventuel des terrains qui n'auraient pas été bâtis, lors de la création du lotissement.

Une délibération du Conseil municipal de Kaysersberg en 2003 a d'ores et déjà autorisé le maire à lever le droit de réméré grevant les parcelles des lotissements de Kaysersberg.

Le terrain concerné est désormais bâti d'une maison d'habitation et ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune. Il convient en conséquence, d'accorder par décision expresse du Conseil Municipal, la mainlevée de l'inscription au livre foncier de la restriction au droit de disposer découlant du droit de préemption.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme le Maire,

VU la demande en date du 27/07/2021 de Maître Eléna NAPOLI, notaire à Orbey, sollicitant la commune pour la levée des inscriptions au livre foncier de 1964 grevant la parcelle sise 9 rue des Hêtres, par restrictions au droit de disposer découlant des droits de réméré et de préemption,

RECUE EN PRÉSENCE DE la délibération n°9.2 du 30/06/2003 du Conseil Municipal de Kaysersberg, relative à la levée du droit de réméré sur tous les lotissements de la ville ;

Le 16 septembre

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20210913-D2021000980-DE

CONSIDERANT que ces inscriptions effectuées en 1964 liaient les acquéreurs de l'ancienne parcelle communale à l'obligation d'ériger et d'achever une maison d'habitation, que ceci a été réalisé, que par conséquent ces inscriptions n'ont plus d'objet ;
CONSIDERANT que le terrain ne présente pas d'enjeu particulier pour la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire ou son représentant à autoriser la mainlevée des restrictions au droit de disposer, découlant du droit de réméré et de préemption, grevant la parcelle : Préfixe 000-Section 07 – Parcelle 66

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 22	Dont procurations : 6
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ